pays d'ORTHE et ARRIGANS

LETTRE D'INFORMATION / DÉCEMBRE 2016

FUSION

P.4-5
GOUVERNANCE ET CHIFFRES CLÉS

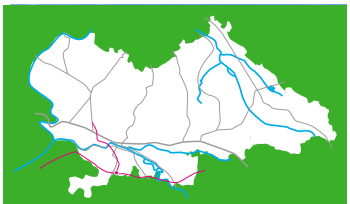

P.6-7
CARTOGRAPHIE DES SERVICES

P.8-10
LES GRANDS PROJETS 2017

Communauté de Communes de Pouillon

PAYS D'ORTHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

P.4 MODE DE GOUVERNANCE

P.5 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN CHIFFRES

P.6 LES SERVICES DE LA COM COM ET DU CIAS

P.8 LES GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE

P.9 CONSTRUCTION DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

P.10 UN NOUVEAU LOGO

Lettre d'info fusion
Edition : CC du Pays d'Orthe et CC de Pouillon
Direction de la publication : Pierre Ducarre et Jean-Marc Lescoute
Rédaction et mise en page : Service communication
Crédits photos : CCPO, Shutterstock
Impression : Imprimerie d'Orthe
Tirage : 11 000 exemplaires

ÉDITO

LE PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS SE CONSTRUIT

La fusion est en marche. Dans quelques jours, les Communautés de communes de Pouillon et du Pays d'Orthe ne ferons plus qu'une. Nous vous adressons cette lettre d'information, spéciale fusion, espérant répondre à vos éventuelles questions et vous donner un aperçu de ce que sera votre Communauté de communes au 1er janvier.

En juillet dernier, les élus ont voté le nom de notre nouveau territoire : Pays d'Orthe et Arrigans. Ce nom, arrivé largement en tête dans les propositions reçues des habitants et des agents des deux Communautés de communes, est une continuité de nos histoires respectives, vers une histoire commune.

Les contours de la nouvelle intercommunalité se sont précisés au cours des derniers mois et cela, grâce à l'engagement des élus et agents des deux intercommunalités, qui ont travaillé durant toute l'année pour bâtir un nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Nous sommes attachés à conserver les services de proximité qui existent aujourd'hui et nous veillerons à ce que la qualité des services intercommunaux soit au cœur de nos décisions.

Dès lors, nous devons penser à l'échelle du nouveau territoire et construire ensemble les projets de demain. Nous serons tous, à compter du 1er janvier, des habitants, des entrepreneurs, des élus, des citoyens, acteurs du Pays d'Orthe et Arrigans. Souhaitons cette nouvelle intercommunalité ambitieuse, solidaire et innovante !

Pierre Ducarre,
Président de la Communauté de communes et du CIAS du Pays d'Orthe

et Jean-Marc Lescoute,
Président de la Communauté de communes et du CIAS de Pouillon

FUSION

UNE ANNÉE DE PRÉPARATION

Compétences, gouvernance, organisation interne et fiscalité ont constitué les principaux points de travail traités par les élus du comité de pilotage fusion. Des réunions chaque semaine ont permis de respecter les délais imposés par le législateur et de travailler dans un esprit collaboratif et constructif.

La fusion ne s'est pas faite en un jour. Pour mener à bien le regroupement, un comité de pilotage fusion a été constitué, composé des présidents et vice-présidents des deux Communautés de communes.

Durant toute l'année 2016, ce comité de pilotage s'est réuni régulièrement (chaque semaine depuis le mois de septembre) pour aborder point par point les problématiques soulevées par la fusion et prendre les décisions relatives aux compétences, à l'organisation interne et à la gouvernance de la nouvelle Communauté de communes. L'ensemble des orientations ont été soumises à la validation des conseillers communautaires.

C'est grâce à ce travail de fond, réalisé dans un esprit collaboratif, que les élus, avec l'appui des agents des deux collectivités, ont réussi à construire le socle commun de la nouvelle intercommunalité, dans des délais très contraints.

Ainsi, le mode de gouvernance a été validé, la fiscalité et les transferts de charge étudiés, un organigramme posé. Pour ce qui concerne les compétences obligatoires, celles-ci seront exercées dès le 1er janvier 2017. Elles concernent l'aménagement du territoire, le développement économique, le tourisme, l'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets. Les compétences confiées au CIAS ont aussi été déterminées, ce seront le portage de repas et l'aide à domicile. Pour ce qui concerne la voirie, les écoles maternelles, le patrimoine, la culture, la lecture publique, les subventions aux associations, les élus auront un à deux ans pour choisir d'exercer ces compétences ou de les restituer aux communes.

D'ici là les services rattachés à ces compétences continueront à fonctionner de manière similaire pour les usagers.

Concernant la fiscalité, les taux d'imposition exacts seront définis début 2017. Un lissage pourra être pratiqué sur plusieurs années afin d'harmoniser les taux sur l'ensemble de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

GOUVERNANCE

COMMENT SERA PILOTÉE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Le Conseil communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans sera mis en place début janvier 2017, composé de 35 conseillers qui éliront un président et les vice-présidents.

Actuellement, 54 conseillers communautaires titulaires (29 pour la Communauté de communes de Pouillon et 35 pour le Pays d'Orthe) exercent leur mandat au sein des deux Communautés de communes. Au 1er janvier 2017, ce seront 35 conseillers communautaires titulaires qui composeront le nouvel organe délibérant de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans. 19 d'entre eux perdront donc leur mandat de conseiller communautaire titulaire. Dans un souhait de respect démocratique et de participation de tous, ces 19 élus seront invités à participer aux conseils communautaires jusqu'aux prochaines élections municipales en 2020.

Des commissions de travail seront mises en place, elles intégreront des conseillers communautaires et des conseillers municipaux sur la base du volontariat.

En janvier 2017, un nouveau bureau sera élu : un président et des vice-présidents.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

35 CONSEILLERS TITULAIRES
18 CONSEILLERS SUPPLÉANTS

Compétences : vote du budget, approbation des comptes administratifs, planification des investissements, définition des orientations stratégiques des actions et du cadre de gestion des ressources humaines.

BUREAU

PRÉSIDENT
+ VICE-PRÉSIDENTS

Compétences : gestion quotidienne en lien avec les missions attribuées à chaque membre du bureau. Il débat des actions communautaires et prépare les affaires présentées en commissions. Il prépare les réunions du conseil communautaire.

CONFÉRENCE DES MAIRES

24 MAIRES
+ VICE-PRÉSIDENTS

Compétences : grandes orientations d'aménagement du territoire, mutualisation des moyens, projets de modifications statutaires, définition et modification de l'intérêt communautaire d'une compétence, orientations budgétaires et fiscales partagées.

COMMISSIONS THÉMATIQUES

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Compétences : suivi de l'activité des services en lien avec la thématique de la commission, force de proposition pour le développement des services et/ou des compétences.

EN CHIFFRES

294
AGENTS AU SERVICE DU CIAS ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

113
PÔLE ACTION SOCIALE (CIAS)

87
EHPAD

58
PÔLE ENFANCE JEUNESSE

20
PÔLE RESSOURCES

3
PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

13
PÔLE PATRIMOINE CULTURE TOURISME

6,9 M€
DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sur 100 €

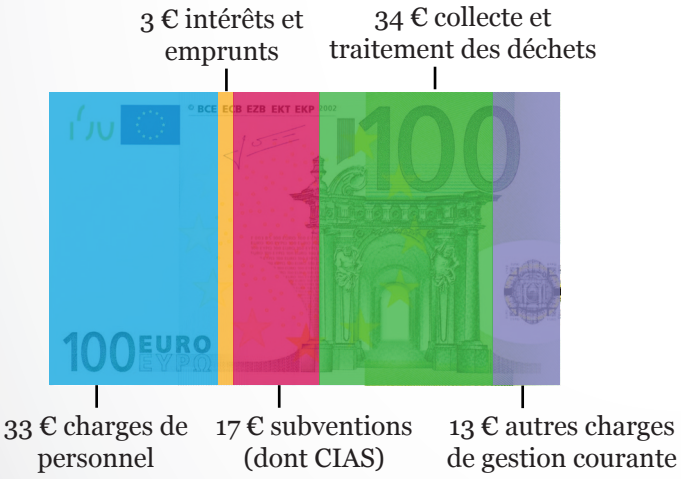

8 M€
DE PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

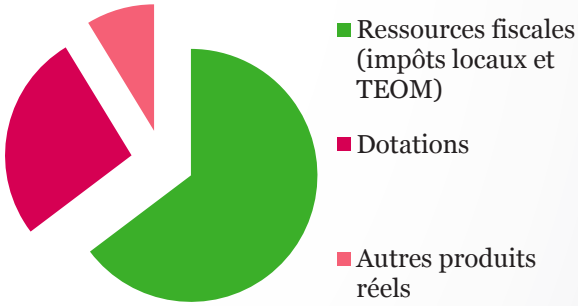

1,2 M€
DE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

1,9 M €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

LES SERVICES

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DU CIAS

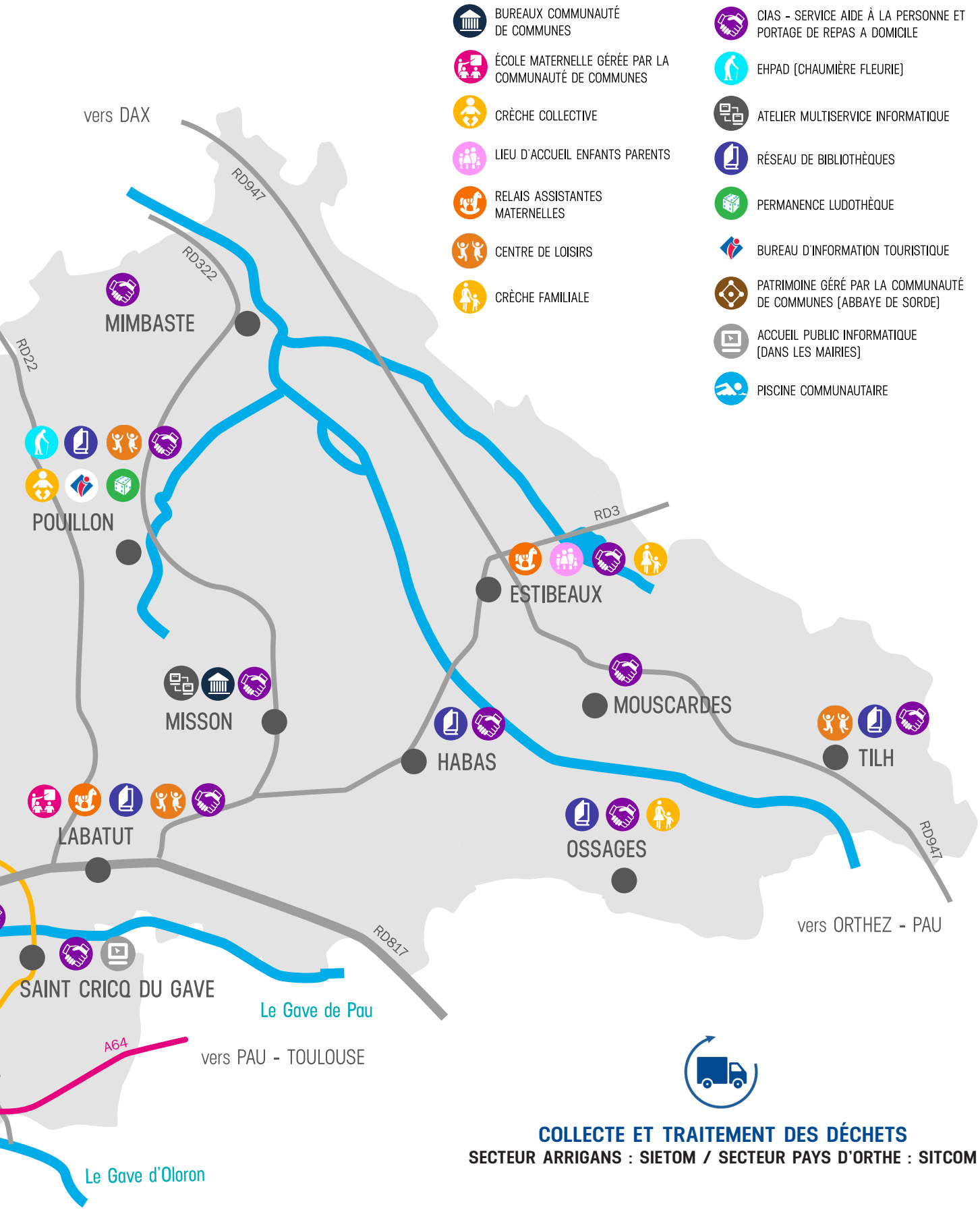

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

SECTEUR ARRIGANS : SIETOM / SECTEUR PAYS D'ORTHE : SITCOM

LES GRANDS PROJETS

DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

INAUGURATION D'UN ATELIER RELAIS POUR LES JEUNES ENTREPRISES

L'atelier relais, en cours de construction, vient compléter l'offre proposée par la Communauté de communes aux jeunes entreprises. Il accueillera en priorité les entreprises sortant de l'écloserie, où TPE et PME en création peuvent bénéficier durant deux ans d'un espace fonctionnel pour un loyer attractif. Ces très jeunes entreprises, avec à peine deux années d'existence, peuvent difficilement acquérir un terrain ou un bâtiment en zone d'activités et l'offre locative du territoire est restreinte. L'atelier relais, comme une continuité de l'écloserie, leur offre une solution intermédiaire, dans des conditions propices à la réussite et à la pérennisation des entreprises.

Le bâtiment de 500 m², situé sur la zone d'activités de Peyrehorade, pourra accueillir une, voire deux activités artisanales.

La fin des travaux est prévue début 2017. Les entreprises intéressées par ce bâtiment peuvent d'ores et déjà se rapprocher du service développement économique de la Communauté de communes.

CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE INTERCOMMUNALE À POUILLON

En prenant la compétence petite enfance, la Communauté de communes de Pouillon a initié une réflexion pour proposer aux habitants des modes d'accueil public du jeune enfant sur l'ensemble du territoire et adaptés aux différentes situations.

Création d'un RAM (réseau d'assistantes maternelles) à Estibeaux, création d'une crèche familiale (garde à leur domicile par des assistantes maternelles salariées de la Communauté de communes) et création d'un LAEP (lieu d'accueil enfants parents) ont découlé de cette réflexion qui a mis en lumière les attentes des familles.

Afin d'accueillir ces services dans de bonnes conditions et d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche, la Communauté de communes a entrepris la création d'un nouveau bâtiment à Pouillon, dont les travaux débuteront début 2017. Cet espace dédié à la petite enfance accueillera le LAEP, une permanence du RAM (également présent sur Estibeaux), et une crèche collective de 35 places (au lieu de 25 actuellement).

AMÉNAGEMENT DU PARC D'ACTIVITÉS SUD LANDES

Le Parc d'activité Sud Landes, qui s'étendra sur 55 hectares au terme de son aménagement, est dédié à l'accueil des entreprises de logistique, du tertiaire et de l'industrie. Installé entre Hastingues et Oeyregave, en bordure de l'autoroute A64, il offre un emplacement stratégique aux entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire.

Le parc d'activités Sud Landes se veut éco responsable et en harmonie avec son environnement naturel. Le cahier des charges garantit une cohérence architecturale et paysagère, valorisant le patrimoine naturel. Récupération des eaux pluviales, gestion des eaux usées, éclairage public basse consommation et valorisation des espaces publics font partie de ses engagements environnementaux.

Les travaux d'aménagement, réalisés par la SATEL, ont débuté fin 2015 et 6 lots allant de 4000 m² à 3 hectares sont viabilisés. Cette première phase de travaux concerne la construction d'une station d'épuration et la voirie avec la réalisation du principal axe traversant le parc d'activités. Un nœud de raccordement aux abonnés est présent sur le site, permettant à toutes les entreprises installées d'accéder directement à la fibre optique.

L'engagement des phases d'aménagement suivantes se fera au fur et à mesure de la vente des terrains, qui sont d'ores et déjà commercialisés par la Communauté de communes.

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Fin 2015, les communes du Pays d'Orthe et de Pouillon ont choisi de transférer la compétence PLU à leur Communauté de communes. Le choix d'élaborer un plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale, est celui de construire un projet de territoire cohérent.

Le PLUi apporte une vision globale et définit les priorités d'aménagement à l'échelle du territoire. Il concilie les différents enjeux de construction, de logement, de mobilité, de consommation de l'espace, de développement de l'activité économique et de qualité du cadre de vie.

L'élaboration des PLUi de Pouillon et du Pays d'Orthe a débuté en 2016 par la première phase de diagnostic territorial. Avec la fusion, ce travail va se poursuivre dans le cadre de la nouvelle Communauté de communes. Les deux PLUi coexisteront : il y aura un PLUi pour le secteur Pays d'Orthe et un PLUi pour le secteur Arrigans.

La prochaine étape, dès le début de l'année 2017, sera l'élaboration des PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui définiront les grandes orientations d'aménagement du territoire.

L'échéance d'élaboration des PLUi est fixée à la fin de l'année 2019. Une fois approuvés, ils s'appliqueront à la place des documents d'urbanisme communaux.

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

PROXIMITÉ ET MUTUALISATION DES SERVICES

Les travaux de construction de la Maison des services au public ont débuté en septembre. Dans une volonté de mutualisation, elle accueillera des permanences de plusieurs services publics et d'associations ainsi que le siège de la nouvelle Communauté de communes.

Le futur siège de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans sera établi au sein de la Maison des services au public, à Peyrehorade, sur la route de Mahoumic. Les travaux de construction du bâtiment ont débuté en septembre par le terrassement du terrain. Ils devraient s'achever en septembre 2017.

La Maison des services au Public accueillera les services supports de la Communauté de communes (accueil, ressources humaines, finances, communication, technique) mais aussi la ludothèque, l'atelier multiservice informatique, le service développement territorial, le service patrimoine culture tourisme, le service enfance jeunesse et le service d'aide à la personne du CIAS. Le pôle de Misson sera maintenu avec une permanence des services de la communauté de communes et du CIAS.

Avec pour vocation d'assurer la proximité des services public et de mutualiser les moyens, la Maison des services au public, accueillera des permanences de la CAF, de la CPAM, du Pôle Emploi, de la Mission locale et d'autres partenaires sociaux et associatifs. Pour simplifier les démarches administratives, un accueil commun sera mis en place, afin de renseigner, d'accompagner et d'orienter les usagers vers les services adaptés à leur situation.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CIAS - AIDE À LA PERSONNE ET PORTAGE DE REPAS

PARTENAIRES SOCIAUX ET ASSOCIATIFS

ATELIER MULTISERVICE INFORMATIQUE

LUDOTHÈQUE

PÔLE EMPLOI

CAF

GUICHET D'ACCUEIL COMMUN

CPAM

MISSION LOCALE

IDENTITÉ VISUELLE

NOUVEAU LOGO

Le comité de pilotage communication, composé d'élus volontaires, a travaillé sans répit pour réfléchir à l'identité de notre nouveau territoire et assurer la fluidité de l'information durant cette année transitoire. La recherche d'un nouveau nom et la définition d'une identité visuelle étaient parmi ses principales missions.

Le logo de la nouvelle Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a été créé par Bertrand Sandrez, graphiste originaire de Saint-Lon les Mines, désormais installé à son compte à Paris. Suite à un appel à projet, c'est sa proposition qui a convaincu les élus, répondant au plus près à leur demande : un logo simple, facilement identifiable, représentatif du Pays d'Orthe et Arrigans.

Il a conçu un signe identifiant le territoire en partant de la lettre O d'Orthe et du A d'Arrigans. Ce signe représente la nature (demi feuille verte) et l'eau (cours d'eau bleu), qui sont deux éléments caractéristiques de notre territoire rural. De part sa modernité et son aspect volontairement épuré, il marque un territoire qui se veut tourné vers l'avenir, dynamique et innovant.

La typographie (écriture) reprend ces pictogrammes ainsi créés, en les mêlant avec les lettres O et A.

pays d'ORTHE et ARRIGANS

EN PROJET

3 SITES INTERNET

Garder le contact avec les habitants et valoriser notre territoire, passe aujourd'hui par un outil internet performant. Les sites de la Communauté de communes, de l'Office de tourisme et de l'Abbaye Saint-Jean de Sorde, sont en cours de refonte. Vous les découvrirez début 2017.

CONTACTER VOS SERVICES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

SIÈGE ORTHEVIELLE

10 place Montgaillard, 40300 Orthevielle / Tel : 05 58 73 60 03

BUREAUX MISSON

60 allée du Marais, 40290 Misson / Tel : 05 58 98 22 98

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

TERRITOIRE PAYS D'ORTHE

387 avenue Paul Lartigue, 40300 Peyrehorade / Tel : 05 58 73 60 03

TERRITOIRE ARRIGANS

60 allée du Marais, 40290 Misson / Tel : 05 58 98 22 98

OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

BUREAU DE PEYREHORADE

147 avenue des Évadés 40300 Peyrehorade / Tel : 05 58 73 00 52

BUREAU DE POUILLON

122 place de la mairie, 40350 Pouillon / Tel : 05 24 62 59 23

pays d'ORTHE et ARRIGANS